



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-124 / 6-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentées :** A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Suspension du repos dominical - Dimanches 2019 - Avis du Conseil Municipal**

---

Rapporteur : Jessica Forté

**EXPOSE :** La loi Macron n° 2015-990 en date du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques instaure pour les commerces de détail un nouveau dispositif de dérogation au principe du repos dominical. Désormais, le repos dominical pourra être suspendu jusqu'à 12 dimanches par an, après décision du Maire. Si le nombre des dimanches excède 5, l'avis du Conseil Municipal ainsi que l'avis conforme de l'intercommunalité sont requis.

Il est proposé 12 dimanches pour l'année 2019 :

- 13 janvier (soldes hiver)
- 20 janvier (soldes hiver)
- 30 juin (soldes été)
- 7 juillet (soldes été)
- 1er septembre (rentrée scolaire)
- 8 septembre (rentrée scolaire)
- 10 novembre (Foire St Martin)
- 1er décembre (fêtes de fin d'année)
- 8 décembre (fêtes de fin d'année)
- 15 décembre (fêtes de fin d'année)
- 22 décembre (fêtes de fin d'année)
- 29 décembre (fêtes de fin d'année)

... / ...

Il convient de recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le choix de ces dates afin de prendre un arrêté municipal pour l'année 2019, après consultation des organismes syndicaux et patronaux.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 29 octobre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable pour la suspension du repos dominical pour les 12 dimanches désignés ci-dessus.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **32 voix POUR - 1 ABSTENTION (J-L. BALLY)**  
**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

